REGLEMENT « CHALLENGE JONATHAN LASSUS-DAVID »

**Article 1** : Contexte

Le 13 janvier 2018, le sergent-chef Jonathan LASSUS-DAVID, sapeur-pompier au Centre d’Incendie et de Secours d’Oloron Sainte Marie et au sein de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris, perdait la vie en intervention à l’âge de 28 ans au cours d'un feu de parking souterrain, sur la commune de Choisy-le-Roi.

Il a laissé derrière lui une petite fille de 2 ans et d’un petit garçon de quelques mois.

Aujourd’hui, ses amis et ses collègues pompiers du Centre d’Incendie et de Secours d’Oloron souhaitent lui rendre hommage lors d’un rassemblement représentant ses loisirs et ses valeurs.

Passionné d’histoire et fier de ses racines béarnaises, nous avons donc décidé d'organiser un raid multisports dans sa ville natale qui lui était si chère.

**Article 2 :** Présentation

"John" aimait les sports de pleine nature. Le fil rouge du raid sera donc un trail sous la forme d’une course d'orientation qui passera par des lieux incontournables de la ville d'Oloron-Sainte-Marie :

Infrastructures sportives : stade Saint Pée, Fronton, Mur d'escalade, Parcours santé,

Lieux culturels : églises Sainte-Marie et Sainte-Croix

Lieux publics : confluence des gaves, chemin Bellevue, place Saint Pierre, Jardin public, JAO.

L’orientation, l’endurance physique, la solidarité, un bon esprit d’équipe sont les prérequis pour la participation à ce raid. Ce raid sera couru par équipe de 3 personnes qui feront ensemble la totalité des épreuves.

Le départ et l’arrivée seront situés au stade de Saint-Pé, sur la commune d’Oloron Sainte Marie.

Une bonne préparation physique est demandée pour participer au Raid sportif. Pour le raid loisir, il est ouvert à tout le monde.

**Article 3 :** Déroulement

Le Challenge « Jonathan Lassus-David » se déroule le 18 mai 2019. Ne concernant le raid Sportif, il ne cumulera pas loin de 19 km et le raid loisir de 9 km. Chaque équipe choisira le rythme de sa progression Les 3 équipiers feront toutes les épreuves proposées dans leur catégorie propre. Le Challenge « Jonathan Lassus-David  est composé d’un enchaînement d’épreuves chronométrées faisant intervenir plusieurs disciplines sportives : course à pied, trail, APPN (tyrolienne, escalade, orientation, ...), montée de corde ... et d’épreuves pompier surprises… Le règlement spécifique de chaque épreuve ainsi que les cartes d’orientation seront présentés aux concurrents avant le départ, lors du briefing. Le cheminement des équipes se fera à l’aide de cartes, en passant par des PC (points de contrôle de passage obligatoires). Toute l’équipe doit être complète à ces points de passage. Chaque équipe est représentée par un capitaine qui établira le dialogue avec l’organisation. Chaque équipe doit être autonome en eau et en denrées solides. L’organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours ou de supprimer une épreuve si les conditions de sécurité ne sont pas réunies.

**Article 4 :** Condition d’admission

L’épreuve est ouverte aux hommes et aux femmes, âgés de plus de 18 ans. Lors de l’inscription, une photocopie de la carte d’identité sera demandée. Chaque concurrent devra également fournir lors de l’inscription un certificat médical de moins de 1 an attestant l’aptitude du concurrent à la participation d’un raid multi activités en compétition.

Chaque participant doit être autonome sur les différentes activités proposées.

**Article 5 :** Inscription

Les inscriptions se feront via le site [www.pyreneeschrono.fr](http://www.pyreneeschrono.fr)

Chaque capitaine pourra, via ce site, inscrire son équipe, télécharger les certificats médicaux de son équipe et bien sûr payer en ligne les frais d’inscription selon le challenge. L’inscription sera validée après le paiement et le téléchargement de tous les certificats médicaux.

Chaque capitaine d’équipe recevra par courriel la confirmation d’inscription. Le nombre d’équipes est limité à 50. Le numéro des dossards est fixé par l’organisation. Aucune inscription ne sera acceptée le jour de la course. A partir de 50 équipes inscrites vous serez placés sur liste d’attente.

**Article 6 :** Désistement

Si un membre de l’équipe ne peut plus participer au Challenge (blessure, maladie, modification planning de travail) vous pouvez à tout moment modifier votre équipe. La modification d’un membre de l’équipe sera à faire via le site d’inscription « Pyrénées chrono » jusqu’à la veille de l’épreuve.

En cas de désistement d’une équipe complète, aucun remboursement ne sera réalisé par l’organisation. Cependant, le remplacement de l’équipe sera possible et à la charge de l’équipe s’étant désister. L’organisation devra être prévenue via PYRENEES CHRONO

Il sera à vous de convenir avec vos remplaçants des modalités de remboursement.

**Article 7 :** Assurance et Responsabilité

L’épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l’organisation. Chaque concurrent devra posséder sa propre assurance Individuelle Accident et Responsabilité Civile individuelle le couvrant pour ce genre d’épreuves multisports Il conviendra à chacun de s’assurer de sa propre couverture auprès de son organisme habituel. Par le fait de s’inscrire, chaque membre de l’équipe déclare être pleinement conscient des risques inhérents à la pratique des disciplines sportives (course d’orientation, course à pied , épreuve de cordes, tyro …) en milieu naturel et sur des routes ouvertes à la circulation. L’organisation n’est pas responsable de la casse, la perte ou le vol du matériel. Chaque équipe engagée accepte de respecter les instructions de sécurité, de se conformer au code de la route, de respecter les propriétés privées et de respecter les décisions émises par l’organisation de l’épreuve. L’organisateur rappelle au participant qu’il est le seul responsable de la conformité (norme CE en vigueur) et du bon état de ces EPI ou matériel assimilé. Chaque concurrent s’engage à renoncer à tout recours contre l’organisation pour tous les dommages ou vols de matériel personnel survenant avant, pendant ou après le raid. Par le fait de s’inscrire au Challenge « Jonathan Lassus-David », les concurrents acceptent et s’engagent à respecter la totalité du règlement du Challenge.

L’organisation se donne le droit d’exclure à tout moment une équipe ne respectant pas les consignes de sécurité et le règlement présent.

**Article 8 :** Equipement

A tout moment du Challenge, chaque équipe devra être équipée de matériels obligatoires. Toutes absences seront sanctionnées de 30min par matériel manquant. En fonction du climat, l’organisation pourra modifier cette liste :

Equipement obligatoire par équipe :

- 1 Sac à dos

- Eau (1,5L) + aliments énergétiques

- 1 sifflet

- 1 couverture de survie

- 1 crayon ou stylo

- 1 paire de gants de travail (anti coupure)

- 1 lampe frontale par personne.

- 1 téléphone portable

Matériel fourni par l’organisation :

Road book

**Article 9 :** Classement

La 1ère équipe franchissant la ligne d’arrivée après avoir réalisée la totalité des défis proposés sera déclarées gagnante de sa catégorie.

**Article 10 :** Contrôle et Pénalité

Toute balise, Check-Point manqué ou non-respect des consignes de sécurité entraînera des pénalités indiquées pouvant aller jusqu’à l’exclusion de l’équipe.

Voici une liste non exhaustive des faits de course entrainant des pénalités :

- circulation sur une route interdite (30min)

- détérioration de clôture, champs, propriété privée (exclusion)

- non-respect des consignes de sécurité (exclusion)

- non-respect du code de la route (exclusion)

- manque de respect envers les contrôleurs, les randonneurs ou les propriétaires (1h)

- abandon de détritus (emballage des denrées de course) (1h)

- utilisation de GPS avec cartes intégrées - téléphone portable utilisé autrement que pour prévenir les secours (2h)

- tout abandon, sur une section ou plus, d’un des membres de l’équipe sera pénalisé de 2h. Cependant l’équipe peut repartir au complet, à la suite de cette section ou le lendemain, pour être classée.

**Article 11:** Droits à l’image

En acceptant le règlement chaque concurrent donne son accord à l’organisation ainsi qu’à ses partenaires de diffuser des photos à des fins de promotion du raid dans lesquelles ils sont susceptibles de figurer.

**Article 12 :** cas d’urgence

En cas d’urgence, l’organisation dispose d’une couverture radio et téléphonique qui permet l’intervention des premiers secours dans les plus brefs délais. En cas d’accident voici le mode opératoire à suivre :

Vous sera donné lors de l’accueil une carte avec les numéros à composer en cas de soucis. Un DPS sera sur le site du stade afin de pouvoir intervenir en cas de sollicitation de la moindre équipe.